

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	12	1	2

Date de la convocation
05 juin 2023

N° 09062023009

**EQUIPEMENTS SPORTIFS DE
PROXIMITE (2023-2024)**

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt trois
et le neuf juin

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., CHABIDON D., GARRABOS F., V., MIGNE J., ROCHER P., FOURY D., Mmes VIDAL F., ROY S., BRUNETON M., BONCOMPAIN C., VEROT V.

Absents : Mrs ARNAUD A., MICHEL A.

Pouvoir : Mme MARTEL Dominique donne pouvoir à Mme ROY Sylviane

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Etat, dans le cadre de la préparation des jeux olympiques, a créé un fonds d'équipements sportifs à destination des communes pour réaliser des aires de jeux de plein air pour inciter la jeunesse à pratiquer facilement tous les sports de plein air, tels que :

Basket 3x3 - Foot 5x5 – hand 4x4 – terrain padel – ou espaces de course tels que parcours de santé (street work out) etc.....

Ces équipements seront réalisés sur les 2 années 2023-2024

Un budget global de 338 268,00 euros hors taxes sur 2 ans pourra être affecté par la Commune à cette opération financée par l'Etat à 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

☞ de réaliser les équipements suivants :

- un terrain de basket 3x3, padel, teqball d'un coût d'environ 145 000,00 euros HT
- un parcours de santé ou street work out de 70 000,00 euros HT environ en 2023
- un espace de toilettes automatique de 13 300,00 euros HT
- un espace ludique de promenade de 107 000,00euros HT et des jeux autour du secteur naturel sur 1500 m
- une structure solide destinée à servir de lieu de convivialité et d'abri en cas d'intempéries, l'ensemble estimé à 61 200,00 euros HT environ.

☞ décide d'approuver le projet global pour un montant de travaux hors taxes de 338 268,00 euros

☞ sollicite une subvention de l'Etat au titre des JO 2024 dans le cadre du Plan de « 5000 terrains de sport »

☞ approuve le plan de financement présenté

Vote

Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 9 juin 2023
Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,
Michel JOUBERT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 30 juin 2023

et publication ou notification
du 30 juin 2023

AR Prefecture

043-214300626-20230609-090692023009-DE
Reçu le 30/06/2023